



ASSOCIATION LES AMIS DU CHEVAL DE STRASBOURG

60 RUE HECHNER
67 000 STRASBOURG

schuler_5@hotmail.fr

www.amis-du-cheval-strasbourg.com

☎ 06.10.12.48.40

CONVENTION DE PARRAINAGE

Entre : L'Association "LES AMIS DU CHEVAL DE STRASBOURG"
Représentée par M René SCHULER
Et : Monsieur/Madame
Né(e) le :
Demeurant :

Il est convenu ce qui suit :

Monsieur/Madame s'engage à devenir parrain de
..... (nom de l'animal)

A cet effet il ou elle s'engage à verser à l'association la somme de € par mois (révisable annuellement au 1er janvier de chaque année). Cette somme sera destinée exclusivement à la nourriture des animaux et sera versé le de chaque mois. L'animal restera à notre association ou famille d'accueil.

En contrepartie le parrain pourra visiter l'animal quand il le désire, sous la condition de ne pas troubler le bon fonctionnement de l'association ou famille d'accueil. A cet effet, des restrictions pourraient être édictées dans leur intérêt.

Monsieur/Madame reconnaît avoir eu connaissance du règlement de l'association et s'engage à s'y conformer.

La présente convention pourra être dénoncée et le montant pourra être révisé à tout moment, à l'initiative de l'une des parties, sous réserve d'en avertir l'autre sous quinze jours par lettre recommandée.

Fait à le :

(en double exemplaire, dont l'un remis au parrain)
Signature du président : René SCHULER

du parrain :

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF INSCRITE AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS VOLUME LVIII N° 51 ADHERENTE A L'A.N.T.E. AU C.H.E.M. ET A LA L.I.P.C. AGREMENT JEUNESSE ET SPORT SOUS N° 67 S 572 SIREN 407 873 348 00012 APE 926 C.